



## Inscription rc obligatoire ou pas?

Par **asinophile**, le **18/01/2008** à **22:18**

bonsoir! depuis l'an dernier, nous louons deux chambres d'hôtes dans notre maison conformément au décret du 3 août 2007, nous avons fait notre déclaration en mairie. Avons nous obligation de nous inscrire au RC?  
notre chiffre d'affaire a été de 1100 euros pour 2007 et nous sommes au régime micro  
merci d'avance

Par **reno\_8**, le **20/01/2008** à **20:02**

bonsoir, oui il le faut, de plus votre profession est réglementée, vous êtes effectivement en micro entreprise